PROCESSUS DE SOUTENANCE DE THÈSE
FSEGT

Dépôt de thèse → **Désignation des Rapporteurs** → **Désignation de jury** → **Autorisation de Soutenance** → **Soutenance**

Dépôt de thèse

Acceptation de dossier après autorisation du chef de l'établissement:

Le doctorant effectue le dépôt de sa thèse:
- Il dépose un dossier et une demande d'autorisation de dépôt.

Une Attestation de dépôt est délivrée au doctorant

Délai : 1 moi

Désignation des Rapporteurs

Acceptation de dépôt et désignation de 2 rapporteurs.
-
ERVICE DOCTORAT

Envoie des lettres de désignation aux Rapporteurs.
-
Les rapporteurs déposent leurs rapports avec avis sur la soutenabilité de la thèse.

Délai : 3 mois

Désignation de jury

Deux rapports favorables remis
-
COMMISSION DES THESES : décision de soutenance et Désignation des membres de jury

SERVICE DOCTORAT

Envoie les convocations aux membres de jury et met à leurs disposition une copie de la thèse et une version électronique.

Délai : 1 moi

Autorisation de Soutenance

le président du jury ainsi que les membres sont confirmés par la décision du président de l'université UTM sur proposition du doyen de l'établissement et au vu du procès-verbal de la commission des thèses et des rapports du directeur de thèse et des rapporteurs.

Délai : Au plus tard 2 mois avant la date de soutenance

Soutenance

SOUTENANCE DE THESE

DELIBEEATION
Le président du jury prononce le résultat .

l'obtention du diplôme national de doctorat avec la mention obtenue.

Le diplôme national de doctorat est délivré par le doyen de l'établissement conformément au PV de la soutenance de thèse.

Une Attestation de réussite est délivrée au doctorant

DIPLOME DE DOCTORAT